



## Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

Tél : 04.70.59.01.64

e-mail : st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr

www.st-sylvestre-pragoulin.com

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

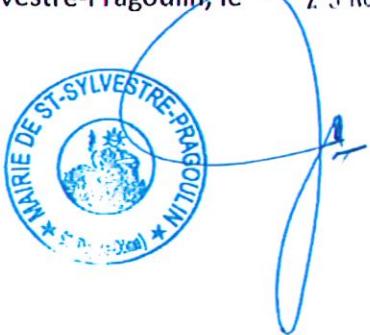
Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 21 novembre 2024 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en décembre 2024 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 novembre 2024

*Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.*

- ♦ Délibération n° 2024-76 – Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 2 au lot n° 05 (menuiserie extérieure aluminium) : Approuvée
- ♦ Délibération n° 2024-77 – Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 2 au lot n° 07 (serrurerie) : Approuvée
- ♦ Délibération n° 2024-78 – Location de la salle des fêtes de la maison du peuple : Approuvée
- ♦ Délibération n° 2024-79 – Marché de construction d'une chaufferie bois – avenant n° 2 au lot n° 05 (chauffage) : Approuvée

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 25 NOV. 2024  
Le Maire,  
Bernard MANILLERE



Mairie 1 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN  
Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00  
mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00

# DÉLIBÉRATIONS

Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin  
Séance du 21/11/2024

2024/118  
Paraphe

BM

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MANILLERE, Maire.

**Date de la convocation :** 15 novembre 2024

**Date de l'affichage :** 15 novembre 2024

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de séance du 17 octobre 2024
- Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie : avenant au lot n° 05
- Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie : avenant au lot n° 07
- Location de la salle des fêtes de la maison du peuple
- Modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Plaine Limagne
- Marché de construction d'une chaufferie bois : avenant au lot n° 05
- Questions diverses

**Présents :** MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N, CATIN B, BOUGEROL N, VERY F, ROBIN N, RAMILLIEN C, BUSSAC V, OLMEDO M, DELAIZE F.

**Absent représenté (procuration) :** SIVIGNON Johan a donné procuration à MANILLERE Bernard.

**Nombre de conseillers :** En exercice : 15 / Présents : 14 / Représenté : 1 / Absent : 0

Le conseil municipal a désigné Madame Fanny DELAIZE comme secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de séance du 17 octobre 2024 et signature du Maire et de la secrétaire de séance.**

En raison des prévisions météorologiques (tempête caetano), la Préfecture a décidé de fermer les établissements scolaires à 12 h le jeudi 21 novembre 2024. Madame GILBERT fait le point à ce sujet.

**1 - Délibération n° 2024-76 : Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 2 au lot n° 05 (menuiserie extérieure aluminium)**

**Présents : 14    Votants : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstentions : 0**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022-01 du 20 janvier 2022 l'autorisant à signer les marchés avec les entreprises pour les travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie.

Un avenant est aujourd'hui proposé sur un des marchés et détaillé après le tableau récapitulatif global.

**1 - Délibération n° 2024-76 : Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 2 au lot n° 05 (menuiserie extérieure aluminium)**

Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Démolition / gros œuvre	213 628,64 €	- 5 487,21 €	- 2,56857 %
2 - Etanchéité	3 189,33 €		
3 - Couverture – zinguerie	24 509,00 €		
4 - Enduits et traitement façades	54 549,44 €	+ 313,88 €	+ 0,57540 %
5 - Menuiseries extérieures aluminium	88 932,00 €	+ 54,00 €	+ 0,06072 %
6 - Menuiseries intérieures	32 749,36 €	- 5 168,00 €	- 15,78046 %
7 - Serrurerie	21 393,20 €	+ 766,00 €	+ 3,58057 %
8 - Plafonds – cloisons – doublages – peintures	70 615,59 €		
9 - Sols souples	7 015,49 €		
10 - Carrelage - faïence	22 497,84 €	+ 1 275,00 €	+ 5,66721 %
11 - Electricité	33 630,00 €	+ 3 225,00 €	+ 9,58965 %
12 – Plomberie sanitaire VMC chauffage	66 504,00 €	+ 3 572,28 €	+ 5,37153 %
13 - Désamiantage	15 000,00 €		
14 - VRD	58 585,25 €		
15 - Espaces verts	2 438,40 €	+ 2 139,57 €	+ 87,74483 %
16 - Elévateur PMR	24 450,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>739 687,54 €</b>	<b>+ 690,52 €</b>	<b>+ 0,09335 %</b>

**Lot n° 05 « menuiserie extérieure aluminium » : avenant n° 2 (GS2A)**

Ce marché a été signé avec l'entreprise GS2A, pour un montant de 88 932,00 € HT (phase 1 : 71 961,00 € HT / phase 2 : 16 971,00 € HT) auquel il faut ajouter un précédent avenant de + 4 000,00 € HT pour la phase 2 soit un marché de 92 932,00 € HT (phase 1 : 71 961,00 € HT / phase 2 : 20 971,00 € HT).

Suite au bilan des travaux, un ajustement du marché est nécessaire entraînant une moins-value de 3 946,00 € HT (4 735,20 € TTC). Le nouveau montant du marché serait de 88 986,00 € HT (phase 1 : 68 015,00 € HT / phase 2 : 20 971,00 € HT) soit une variation de 0,06072 % par rapport au marché initial.

L'avenant a pour effet de porter le montant total du marché à 740 378,06 € HT soit une variation de 0,09335 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant décrit ci-dessus pour le lot n° 05, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

*Reçu en Préfecture le 25 novembre 2024 (publié le 25 novembre 2024).*

**2 - Délibération n° 2024-77 : Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 2 au lot n° 07 (serrurerie)**

Présents : 14    Votants : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022-01 du 20 janvier 2022 l'autorisant à signer les marchés avec les entreprises pour les travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie.

Un avenant est aujourd'hui proposé sur un des marchés et détaillé après le tableau récapitulatif global.

# DÉLIBÉRATION

Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin  
Séance du 21/11/2024

2024/120  
Paraphe

## 2 - Délibération n° 2024-77 : Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 2 au lot n° 07 (serrurerie)

Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Démolition / gros œuvre	213 628,64 €	- 5 487,21 €	- 2,56857 %
2 - Etanchéité	3 189,33 €		
3 - Couverture – zinguerie	24 509,00 €		
4 - Enduits et traitement façades	54 549,44 €	+ 313,88 €	+ 0,57540 %
5 - Menuiseries extérieures aluminium	88 932,00 €	+ 54,00 €	+ 0,06072 %
6 - Menuiseries intérieures	32 749,36 €	- 5 168,00 €	- 15,78046 %
7 - Serrurerie	21 393,20 €	-3 508,87 €	- 16,40180 %
8 - Plafonds – cloisons – doublages – peintures	70 615,59 €		
9 - Sols souples	7 015,49 €		
10 - Carrelage - faïence	22 497,84 €	+ 1 275,00 €	+ 5,66721 %
11 - Electricité	33 630,00 €	+ 3 225,00 €	+ 9,58965 %
12 – Plomberie sanitaire VMC chauffage	66 504,00 €	+ 3 572,28 €	+ 5,37153 %
13 - Désamiantage	15 000,00 €		
14 - VRD	58 585,25 €		
15 - Espaces verts	2 438,40 €	+ 2 139,57 €	+ 87,74483 %
16 - Elévateur PMR	24 450,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>739 687,54 €</b>	<b>- 3 584,35 €</b>	<b>- 0,48458 %</b>

### Lot n° 07 « serrurerie » : avenant n° 2 (MONT BN2M)

Ce marché a été signé avec l'entreprise MONT BN2M, pour un montant de 21 393,20 € HT (phase 1 : 3 870,70 € HT / phase 2 : 17 522,50 € HT) auquel il faut ajouter un précédent avenant de + 766,00 € HT pour la phase 2 soit un marché de 22 159,20 € HT (phase 1 : 3 870,70 € HT / phase 2 : 18 288,50 € HT).

Suite au bilan des travaux, un ajustement du marché est nécessaire entraînant une moins-value de 4 274,87 € HT (5 129,84 € TTC). Le nouveau montant du marché serait de 17 884,33 € HT (phase 1 : 2 780,08 € HT / phase 2 : 15 104,25 € HT) soit une variation de 16,40180 % par rapport au marché initial.

L'avenant a pour effet de porter le montant total du marché à 736 103,19 € HT soit une variation de 0,48458 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant décrit ci-dessus pour le lot n° 07, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

*Reçu en Préfecture le 25 novembre 2024 (publié le 25 novembre 2024).*

### 3 - Délibération n° 2024-78 : Location de la salle des fêtes de la maison du peuple

Présents : 14    Votants : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes de la maison du peuple a été remise à la location. Il donne connaissance au conseil municipal de la nouvelle convention d'utilisation et du règlement intérieur.

Une précision est apportée au règlement sur les horaires d'utilisation afin de limiter les nuisances sonores.

Il précise que les tarifs actuels de location de la salle des fêtes sont les suivants (délibération n° 2016-70 du 17 novembre 2016) :

*BM*

### 3 - Délibération n° 2024-78 : Location de la salle des fêtes de la maison du peuple

Type de tarifs	Résidant à Saint-Sylvestre-Pragoulin*	Personnes extérieures à la commune
Week-end ou 2 jours	150 €	200 €
A la journée hors week-end	100 €	150 €

\* ainsi qu'au personnel territorial et aux membres du bureau des associations communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ valide la convention d'utilisation et le règlement intérieur de la salle des fêtes annexés à la présente délibération,
- ♦ maintient les tarifs de location indiqués ci-dessus,
- ♦ fixe la caution de garantie à 200 €,
- ♦ dit que les produits de ces locations seront encaissés sur le budget du centre communal d'action sociale.

Reçu en Préfecture le 25 novembre 2024 (publié le 25 novembre 2024).

### 4 – Modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Plaine Limagne

Monsieur MANILLERE informe que le conseil communautaire, par délibération n° 2024-139, a modifié le PADD de Plaine Limagne. Cette modification doit donner lieu à débat dans les communes d'ici le 4 janvier 2025. Ces débats ne donneront pas lieu à un vote des conseils municipaux mais seront remontés au conseil communautaire pour l'organisation d'un débat et d'un vote en janvier 2025.

Après avoir donné lecture au conseil municipal du PADD modifié, Monsieur MANILLERE lance le débat. A l'issue du débat, aucune remarque particulière n'a été soulevée par le conseil municipal.

### 5 - Délibération n° 2024-79 : Marché de construction d'une chaufferie bois – avenant n° 2 au lot n° 05 chauffage

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2023-52 du 12 juillet 2023 l'autorisant à signer les marchés avec les entreprises pour les travaux de création d'une chaufferie bois.

Un avenant est aujourd'hui proposé sur un des marchés et détaillé après le tableau récapitulatif global.

Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Gros œuvre	83 689,22 €	+ 2 250,00 €	+ 2,68851 %
2 - Charpente bardage bois	34 602,62 €	+ 1 287,90 €	+ 3,72197 %
3 - Couverture bacs acier et serrurerie	16 450,00 €	- 958,00 €	- 5,82371 %
4 - VRD	47 345,00 €	- 56,00 €	- 0,11828 %
5 - Chauffage	255 806,00 €	+ 1 910,00 €	+ 0,74666 %
6 - Electricité	6 536,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>444 428,84 €</b>	<b>+ 4 433,90 €</b>	<b>+ 0,99766 %</b>

# DÉLIBÉRATION

Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin  
Séance du 21/11/2024

2024/122  
Paraphe

## 5 - Délibération n° 2024-79 : Marché de construction d'une chaufferie bois – avenant n° 2 au lot n° 05 chauffage

### Lot n° 05 « Chauffage » : avenant n° 2 (DALKIA)

Ce marché a été signé avec l'entreprise DALKIA pour un montant de 255 806,00 € HT auquel il faut ajouter un précédent avenant de + 950,00 € HT soit un marché de 256 756,00 € HT.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir gérer indépendamment la température des bâtiments scolaires et des logements communaux au-dessus de l'école entraînant une plus-value de 960,00 € HT (1 152,00 € TTC). Le nouveau montant du marché serait de 257 716,00 € HT soit une augmentation de + 0,74666 % par rapport au marché initial.

L'avenant a pour effet de porter le montant total du marché à 448 862,74 € HT soit une variation de 0,99766 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant décrit ci-dessus pour le lot n° 05, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

*Reçu en Préfecture le 25 novembre 2024 (publié le 25 novembre 2024).*

Monsieur MANILLERE informe le conseil municipal que la régulation de la température du chauffage de la mairie ne fonctionne pas correctement. Il a été demandé à l'entreprise PROCLIM d'intervenir. Monsieur MANILLERE donne connaissance des différents échanges. Après vérification du bureau d'études fluides K2 ingénierie, des sondes d'ambiance étaient bien prévues dans le cahier des charges de l'entreprise. L'atelier CRISTINA a sollicité l'entreprise afin qu'elle remédie à ce problème au plus vite dans la mesure où cela engendre une surconsommation de plaquettes bois.

### Questions diverses

♦ Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) : la loi du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des ZAER. Afin de pouvoir coordonner cette démarche au niveau intercommunal, un bureau d'études a été mandaté par la communauté de communes Plaine Limagne. Un premier zonage a été proposé pour chaque commune qui doit être soumis à une concertation obligatoire du public. Cette concertation se fait par la mise à disposition du public d'un dossier de concertation en format papier aux horaires d'ouverture de la mairie.

Une réunion publique est également prévue le lundi 25 novembre 2024 à 19 h à Bas-et-Lezat.

♦ Madame BUSSAC demande s'il est possible d'organiser un ramassage des bois morts dans les chemins (à destination des personnes aux revenus modestes pour se chauffer). Monsieur MANILLERE précise que cela n'est pas possible dans la mesure où les chemins peuvent être privés.

♦ Logements vacants : Plaine Limagne demande aux communes de recenser les logements vacants ayant un potentiel important de réhabilitation (situés dans le bourg ou dans les hameaux les plus importants) afin d'affiner le programme d'orientations et d'actions en matière d'habitat (POA).

♦ Monsieur MANILLERE donne lecture du courrier de la région au sujet du dispositif « Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes ». Le conseil municipal souhaite avoir des précisions avant de se prononcer.

♦ Monsieur MANILLERE informe qu'il a reçu les accords de subventions pour les travaux d'aménagement de la traverse de bourg (17 522 € pour la traverse, 3 225 € pour l'enfouissement du réseau ORANGE, 7 500 € pour la sécurisation piétonne).

ASM

- ◆ Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Auvergne Métropole (SMACFA) souhaite adhérer au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme. Conformément à la réglementation, il est nécessaire de requérir l'avis des collectivités territoriales sur cette demande d'adhésion. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- ◆ Madame GILBERT informe que, lors du dernier conseil d'école, une demande a été faite pour le grillage de la clôture de la cour. Ces travaux seront à prévoir au budget 2025.
- ◆ L'application panneau pocket + est active. Afin de pouvoir référencé les artisans dont le siège social est à Saint-Sylvestre-Pragoulin, un article sera publié dans le prochain bulletin municipal.
- ◆ Le téléthon aura lieu cette année le 24 novembre 2024 à Saint-Priest-Bramefant avec la participation des communes de Mons et de Saint-Sylvestre-Pragoulin.
- ◆ Un pot entre les élus et le personnel communal est programmé le vendredi 10 janvier 2025 à 19 h 00 à la mairie.
- ◆ Une cérémonie des vœux de la municipalité est prévue le vendredi 24 janvier 2025 à 18 h 30 à la maison du peuple.
- ◆ Monsieur BLANCHER informe que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de bourg, l'entreprise PARRA a provoqué des dégâts. Ce dernier ne répond plus aux appels malgré plusieurs relances. Après discussion, il convient de prendre l'attache du département, maître d'ouvrage de ces travaux, afin qu'il puisse faire le nécessaire auprès de l'entreprise.
- ◆ Madame RICHARD rappelle encore une fois la dangerosité de l'intersection entre la rue du champ de la font et la route départementale de Razet. Les aménagements seront à prévoir sur le budget 2025 (panneau STOP et miroir de sécurité).
- ◆ Madame RICHARD indique qu'elle a été relancée par des administrés sur la présence d'un câble traversant la chaussée rue du champ de la font. Suite à l'identification du propriétaire, Monsieur MANILLERE a pris contact pour qu'il fasse le nécessaire. Une relance sera faite.
- ◆ Monsieur OLMEDO indique qu'il a encore été sollicité par des administrés sur le raccordement de la fibre. Après discussion et dans la mesure où la mairie est régulièrement saisie par des administrés à ce sujet, il est proposé de diffuser une information à la population (via panneau pocket) afin de faire un recensement exhaustif des habitations non raccordées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.**

Table des délibérations – Séance du conseil municipal du 21 novembre 2024	
Numéro	Intitulé
2024-76	Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie : avenant n° 2 au lot n° 05 (menuiserie extérieure aluminium)
2024-77	Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie : avenant n° 2 au lot n° 07 (serrurerie)
2024-78	Location de la salle des fêtes de la maison du peuple
2024-79	Marché de construction d'une chaufferie bois – avenant n° 2 au lot n° 05 (chauffage)

Le Maire,  
Bernard MANILLERE

NB

La secrétaire de séance,  
Fanny DELAIZE

ASME